

COMMUNE DE ST ALBAN DE MONTBEL

Séance du Conseil Municipal du 14 mars 2025

PROCES - VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mars à 20 heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle François Cachoud sous la présidence de Monsieur Pierre DUPERCHY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 mars 2025

Membres présents : B. ALLARD – P. DUPERCHY – P. ROUCH – P. ROULAND
MF. EXCOFFON – S. PELLICIER – V. DUPORT DIT ROUSSEAU - C. CHAPELLET
R. MONTFALCON

Membres absents excusés : E. LALLEMENT (procuration à B. ALLARD) – W. VANNEUVILLE
(procuration à P ROULAND)

Absents : E. RAGNI – L. FLUTTAZ

Secrétaire de séance : Brigitte ALLARD

Le PV de la séance du 10 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ouverture de crédits par anticipation

L'article L 1612-1 du Code général des Collectivités territoriales prévoit, que jusqu'à l'adoption du budget primitif, le Maire peut sur autorisation du Conseil Municipal, engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice précédent. Ces crédits ouverts par anticipation seront repris au Budget Primitif lors de son adoption.

Le montant total des dépenses votées en 2024 sur la section d'investissement (dépenses d'équipement) s'élève à 1 519 278.81

Il convient de déduire de ce montant les RAR N-1 soit 399 898.24

Le montant maximum de l'ouverture anticipé de crédits s'élève donc à

$$1\ 119\ 380.57 \times 0.25 = 279\ 845.14$$

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de procéder à une autorisation anticipée des dépenses d'investissement pour permettre de procéder au règlement de la réfection du mur du cimetière - compte 2128 opération 12 cimetière : 7 000 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE de procéder à l'ouverture de crédits d'investissement aux comptes de la section d'investissement pour un montant de 7 000 €

Orientations budgétaires :

M. Le Maire énonce les **principales dépenses d'investissement à inscrire au BP 2025.**

Solde école élémentaire (travaux et mobilier)

Achats ordinateurs portables pour l'école 2 par classe

Rénovation école maternelle (réfection toiture, isolation des combles , changements fenêtres, installation stores)

Défense incendie zone artisanale « Gagère »

Aménagements sécuritaires/ en agglomération sur la RD 921

M. le Maire fait part de l'avancée de ces travaux.

Patrick ROUCH a examiné les relevés de vitesse de ces derniers mois sur la RD 921 : 72 km / h est le maximum relevé, en raison des travaux en cours. Cependant le flux des camions ne semble pas diminuer !

Monsieur le Maire remercie Patrick ROUCH pour ses nombreuses interventions concernant le **raccordement à la fibre des écoles et de la mairie**. Patrick ROUCH précise que ce travail s'est avéré compliqué en raison d'une inversion de matériel entre la mairie et l'école.

PCS : M.le Maire rappelle que le Plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil de gestion de crise destiné à faire face aux accidents et sinistres ayant des incidences lourdes sur la population et le territoire communal (Inondations, pollutions, incendie, etc...). Il est conduit sous la responsabilité du maire entouré des élus municipaux. C'est un document obligatoire. Une réunion publique de présentation a été fixée au 31 mars, 19h30 salle François Cachoud.

Brigitte ALLARD informe l'assemblée de l'avancée du **projet Cachoud** : - fin juin : Conférence, inauguration exposition permanente de reproductions (Mr le maire suggère de l'associer à un concert de violon). Une session peinture « François Cachoud » sera organisée à l'école élémentaire au cours du dernier trimestre.

Monsieur le maire indique que **l'inauguration de l'école élémentaire** initialement prévue en Juin est reportée en Septembre.

Personnel technique : M. le Maire indique qu'une réflexion est en cours à la CCLA concernant une mise à disposition du personnel technique aux communes qui le souhaitent.

Fin de séance : 21h20

Le Maire,

La secrétaire de séance

Pierre DUPERCHY

Brigitte ALLARD

